



**NATIONS  
UNIES**



## **Convention-cadre sur les changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBI/2009/L.2  
8 juin 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

### **ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE**

**Trentième session**

**Bonn, 1<sup>er</sup>-10 juin 2009**

**Point 14 c) de l'ordre du jour**

**Questions administratives, financières et institutionnelles**

**Application de l'Accord de siège**

### **Application de l'Accord de siège**

#### **Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note de la déclaration par laquelle le représentant du gouvernement du pays hôte a confirmé que les nouvelles installations de conférence de Bonn (Allemagne) seraient pleinement exploitables en 2010 et que la construction des nouveaux locaux du secrétariat à Bonn serait en principe menée à bien en deux étapes, la première d'ici à 2011 et la seconde, qui comprendra un bâtiment supplémentaire pour tenir compte de l'accroissement des effectifs prévu pour les années à venir, en 2014.
2. Le SBI a pris note de la déclaration du Secrétaire exécutif, dans laquelle celui-ci a signalé que les bonnes relations avec le gouvernement du pays hôte avaient aidé le secrétariat et les représentants. Il s'est félicité du projet du gouvernement d'agrandir les nouveaux locaux en prévision de l'augmentation des effectifs du secrétariat.
3. Le Secrétaire exécutif a précisé que le problème de l'insuffisance de locaux à usage de bureaux n'avait pas encore fait l'objet d'une solution acceptable avec le gouvernement du pays hôte et a exprimé l'espoir que ce problème pourrait être résolu. À cet égard, le SBI a noté que le gouvernement du pays hôte étudiait diverses options pour fournir suffisamment de bureaux jusqu'à ce que le secrétariat emménage dans ses nouveaux locaux. Le Secrétaire exécutif a proposé de rendre compte de cette question à la trente et unième session du SBI si de nouvelles mesures s'avéraient nécessaires en l'absence de progrès.
4. Le SBI a invité le gouvernement du pays hôte et le Secrétaire exécutif à lui faire rapport à sa trente-deuxième session sur les nouveaux progrès accomplis dans ce domaine et sur d'autres aspects de l'application de l'Accord de siège.

-----